

La diversité des semences, un objectif et non une exception

La disparition progressive des variétés locales et l'érosion génétique des plantes alimentaires ne peuvent être stoppées et inversées que par des systèmes semenciers régionaux traditionnels, dans lesquels les semences adaptables circulent librement, sans être limitées dans leur utilisation, leur développement et leur commercialisation par des dispositions juridiques, économiques ou de propriété.

SEED Luxembourg propose, selon les articles 2.4 et 19.1d), ainsi que 19.8 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans, que les petits producteurs de semences et les petits agriculteurs obtiennent le droit non seulement de distribuer, mais aussi de vendre des semences non enregistrées.¹

Seule la commercialisation de semences contre rémunération peut permettre de sauvegarder durablement les variétés de la diversité. La charge de travail d'une production de semences à petite échelle est disproportionnée si seuls l'échange de semences ou la distribution gratuite sont autorisés, ce qui ne permet même pas de couvrir les coûts.²

Une loi sur la commercialisation des semences traite des règles du marché concernant l'offre et la demande de semences en tant que marchandise. La diversité des plantes alimentaires traditionnelles est considérée comme une exception dans le cadre des lois sur le marché ; d'un point de vue sociétal, elle est pourtant une condition de base décisive pour des systèmes alimentaires durables et résilients.

SEED Luxembourg propose qu'à l'article 2, "Champ d'applications et objectifs", de la proposition, le travail des acteurs de la diversité reçoive explicitement et officiellement le statut d'activité servant l'intérêt général et à ce titre digne de protection. La proposition devrait également contenir des dispositions permettant d'éviter l'appropriation illicite de ressources phylogénétiques (biopiraterie).

L'enregistrement en tant que variété de conservation ou la notification en tant que matériel hétérogène devraient être un moyen mais pas une condition pour la commercialisation des semences dans le sens de la diversité traditionnelle. En ce qui concerne les obligations administratives qui découlent de l'enregistrement, les autorités publiques compétentes devraient apporter une aide étendue.

La proposition de règlement prévoit un examen de la "valeur culturelle et d'utilisation durable" des nouvelles variétés, ce qui rend possible de nouvelles interprétations, en partie arbitraires, de la notion de durabilité. SEED Luxembourg propose alors d'inclure la définition suivante de l'utilisation durable traditionnelle des RPG dans l'article 3 "Définitions" :

"Utilisation durable des ressources phylogénétiques" signifie protéger et promouvoir la diversité génétique des plantes cultivées, en particulier des plantes alimentaires, comme base d'une souveraineté alimentaire à long terme et à l'abri des crises pour les différentes régions. Cette diversité génétique s'exprime dans deux dimensions : la diversité horizontale, spatiale, des différentes variétés locales et adaptées localement, et la diversité verticale, temporelle, des processus progressifs et continus d'adaptation et d'évolution dans le cadre d'une multiplication des semences on-farm et du développement des variétés".

¹ Herbert Dorfmann, rapporteur COM AGRI, 27-11-23 (message à l'audition AGRI ENVI au PE) : "J'ai fait quelques amendements sur un article très sensible, l'article 30, l'échange entre agriculteurs. Je pense que nous avons besoin d'une clarification supplémentaire sur ce point, à savoir qu'il devrait également être possible de vendre des semences en petites quantités. Je partage l'avis qu'il est important que l'agriculteur sache quelles semences il reçoit, mais pourquoi ne devrait-il pas être autorisé à acheter et à vendre ?"

² Herbert Dorfmann, rapporteur COM AGRI, 28-11-23 (message vidéo pour l'événement sur les semences au PE) : "Je pense personnellement que toutes les associations, organisations et aussi les agriculteurs, très souvent des femmes, qui travaillent sur les variétés de conservation et sur l'augmentation de la biodiversité ne devraient pas être empêchés de poursuivre leur objectif. C'est le contenu principal et, je pense, le débat politiquement important que nous aurons dans les semaines à venir. J'attends avec intérêt les contributions des rapporteurs de votre côté."